

Séance ordinaire du 19 septembre 2023 Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°19092023D06

Objet : Finances - Décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau potable

Date de la convocation et de l'affichage : le 13 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0

Le 19 septembre 2023, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X	· opresentes	CAGGGGG	Sub Concurre
Jean-Jacques BAZIN	Х			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		Х		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	Х			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	Х			
Jean-Marie GUILLOT	Х			
Chantal GIRAUD	Х			
Christine CARREL		Х		Franck VILLAND
Roger BILLARD			Х	
Régine DUCRET		Х		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	Х			
Lionel CORDEL	Х			
Fabien CHAMPONNOIS	Х			
Séverine DEBERNARDI	Х			

Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20230919-19092023D06-DE Date de réception préfecture : 21/09/2023

Now complete	Présents	Absents représentés	Absents	Nom du mandataire le cas échéant
Nom complet	Presents	representes	excusés	cas echeant
Sarah HENICKE	X			
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	Х			
Daniel LABORET	Х			
Francine BORDON	Х			
Ghislain GARLATTI		X		Yves GOAËR
Elodie DA SILVA		Х		Francine BORDON
Yves GOAËR	X			

A été nommée secrétaire de séance : Séverine DEBERNARDI

Rapporteur: Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse,

Exposé des motifs:

Le budget est un acte de prévision des dépenses et des recettes ; il a un caractère non définitif et peut être réexaminé en cours d'année par le biais de décisions modificatives (DM) qui permettent d'ajuster les dépenses et les recettes des deux sections et ceci à la hausse comme à la baisse.

Le projet de décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau consiste à :

- Régulariser un titre émis par la communauté de communes Cœur de Savoie et non réglé par la commune. Ce titre de 14 499.87€ avait été émis fin 2018 par la CC Cœur de Savoie. Non acquitté par la commune, il n'avait fait l'objet d'aucune relance jusqu'à présent. Il convient aujourd'hui d'intégrer cette dépense au budget afin de régulariser la situation. La somme concernée correspond à la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par la commune de Les Marches en 2017 et qui n'avait pas été reversée à la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence assainissement en 2018.
- Revaloriser certaines lignes du chapitre 011 « charges à caractère général » pour un montant total de 5 000€ afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires liées notamment à l'électricité (augmentation des consommations sur les réservoirs communaux cet hiver), aux analyses d'eau (renforcement des analyses suite à de nouvelles obligations réglementaires) et à la maintenance du logiciel de facturation de l'eau (réinstallation complète du logiciel suite à la cyberattaque).

Pour financer ces mesures, il est proposé de diminuer le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 19 499,87 €, et donc de diminuer les dépenses de la section d'investissement sur l'article 21561 de 19 499,87 €.

Le projet de décision modificative peut se résumer comme suit :

Dádasattas	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061-911 : Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00€	1 000,00 €	0,00€	0,00€
D-61523-911 : Entretien et réparations réseaux	0,00€	2 000,00 €	0,00€	0,00€
D-6156-911 : Maintenance	0,00€	1 000,00 €	0,00€	0,00€
D-6288-911 : Autres	0,00€	1 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00€	5 000,00€	0,00€	0,00€
D-706129-911 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00€	14 499,87 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00€	14 499,87 €	0,00€	0,00€
D-023 : Virement à la section d'investissement	19 499,87 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	19 499,87 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	19 499,87 €	19 499,87 €	0,00€	0,00€
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00€	0,00€	19 499,87 €	0,00€
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00€	0,00€	19 499,87 €	0,00€
D-21561-911 : Service de distribution d'eau	19 499,87 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	19 499,87 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	19 499,87 €	0,00€	19 499,87 €	0,00€
Total Général	-19 499,87 €		-19 499,87 €	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.1612-11 et suivants, Vu la délibération du 28 mars 2023 n°28032023D2_3_4 portant approbation du budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 19 septembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 25 septembre 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 25 septembre 2023.

Le Maire, Franck VILLAND



La secrétaire de séance, Séverine DEBERNARDI

> Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20230919-19092023D06-DE Date de réception préfecture : 21/09/2023